

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT Mme Florence BIZOT	M Luc LE LORC'H M. Christian CHEVREUX Mme Béatrice SIMON M. Jean-Luc JONCOUR Mme Patricia QUELIN Mme Fabienne VION M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Cyrielle VILLANI M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT) M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES) M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2023-064 : Revalorisation de la tarification de l'activité Danse Modern Jazz au 1^{er} septembre 2023

Monsieur Christian CHEVREUX, Conseiller Municipal délégué, expose :

Les tarifs pratiqués par l'intervenante n'ayant pas été revalorisés depuis plusieurs années, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2023, un nouveau tarif de fréquentation de l'activité Danse Modern Jazz pour les trois groupes suivants :

- Moins de 10 ans : 108 €/an soit une facturation au trimestre de 36 €
- De 10 à 16 ans : 150 €/an soit une facturation au trimestre de 50 €
- Plus de 16 ans : 192 €/an soit une facturation au trimestre de 64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de l'activité Danse Modern Jazz conformément à l'exposé ci-dessus,

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2023,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS